M2 droit public des affaires ou M2 droit privé des affaires

Par **cirdess**, le **19/07/2007** à **12:57**

Bonjour,

Je sais que je suis loin d'être le seul dans ce cas en cette période mais j'aurais besoin d'avis.

Je suis admis dans le M2 juriste d'entreprise de Nice et dans le M2 droit public des affaires de Toulouse. J'hésite vraiment entre les deux car j'entend que le droit public des affaires est porteur mais le diplôme de juriste d'entreprise est pas mal (et je n'aurais pas à bouger en plus...).

J'anticipe la question de savoir quel est mon objectif professionel: il est de présenter le Barreau mais surtout de trouver un emploi.

J'attends vos avis. Merci.

Par **jeeecy**, le **19/07/2007** à **15:14**

l'un comme l'autre ne t'aideront pas a mon avis pour passer le bareau

par contre au niveau des debouches, je pense que le master 2 droit public des affaires est un peu bizarre, donc il faudrait savoir le contenu des cours et le débouché pour savoir si il est intéressant ou pas

Par **cirdess**, le **19/07/2007** à **15:32**

Je pense que dans la simple optique du Barreau, le M2 juriste d'entreprise conviendrait peut être mieux parce qu'il est en fait calqué sur les DJCE (il parait d'ailleurs qu'il est en lice pour obtenir le label) même si je suis bien conscient qu'il n'en ait pas un et qu'il n'a pas tous les atraits d'un DJCE.

De toute façon, je serais inscris à l'IEJ pour préparer le Barreau donc je n'hésite pas sur le choix du M2 par rapport à ça.

S'agissant du M2 de droit public des affaires, il se veut transcander en quelque sorte l'opposition droit privé droit public. Les principaux cours sont: marchés publics, DSP, PPP,

appels d'offre, droit de la concurrence appliqué aux personnes publics, régulation des activités économiques, contentieux public.

Par **jeeecy**, le **19/07/2007** à **15:35**

dans ce cas ca depend de ce que tu veux faire plus tard...

si tu veux faire du droit public ou du droit prive...

sachant qu'a mon avis tu auras plus de debouches en droit public...
faut attendre que Yann passe par la mais je pense qu'il sera d'accord avec moi sur ce point ;)

Image not found or type unknown

Par **cirdess**, le **19/07/2007** à **15:40**

C'est aussi ce que je me dis au niveau des débouchés. Je vais attendre Yann alors.

Ton avis est aussi important dans la mesure où je crois que tu termine un DJCE, puis l'EFB et que tu dois commencer à avoir une idée du marché du travail.
(Moi j'ai encore un entretien demain pour le M2 Droit et Fiscalité de l'Entreprise d'Aix).

Par **jeeecy**, le **19/07/2007** à **22:36**

Mon avis :

si tu veux faire du droit des affaires en droit prive, alors le DJCE est indispensable, a moins ;)

de trouver d'autres master 2 avec une aussi bonne réputation Image not found or type unknown

pour le droit public je n'en ai aucune idée

pour l'école d'avocat, je peux juste te dire qu'il ne faut pas aller à Strasbourg car l'école et sa direction sont nulles et non conciliantes (pourtant ce sont des professionnels et non des universitaires.....)

c'est d'ailleurs pour cette raison de manque de flexibilité dans leur formation que j'ai demandé ;)

mon transfert à l'école d'avocat de Versailles Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **cirdess**, le **20/07/2007** à **18:35**

Merci Jeeecy mais mes questionnements sont peut être terminés. Je viens d'être admis au master droit et fiscalité de l'entreprise d'Aix. Même si ce n'est pas un DJCE, il est classé 3ème au SMBG (ça vaut ce que ça vaut comme classement mais quand même).

J'aimerais bien quand même des renseignements sur le droit public des affaires mais je pense donner une réponse favorable à Aix.

S'agissant de l'école d'avocat de Strasbourg, j'ai bien compris que c'est pas l'amour fou entre vous. De toute façon, je comptais pas y faire une demande. Moi, au dessus de Lyon, c'est le grand nord! Image not found or type unknown

:wink:

Par **AZiz**, le **20/07/2007** à **19:26**

Je peux connaitre un peu ton dossier car ce master m'interesse Image not found or type unknown merci

:o

Par **cirdess**, le **20/07/2007** à **19:58**

Je t'ai répondu en MP.

Par **Yann**, le **26/07/2007** à **12:20**

Je viens de lire ton MP et j'ai parcouru ce sujet.

Compte tenu de tes ambitions, les deux options sont envisageables. Mais d'une manière générale, le droit public va plus te destiner à passer des concours de la fonctions publique.

Pour être avocat, les matières de droit privé sont plus utiles. Mais une fois que tu peux exercer ta profession, il faut savoir qu'il y a un grand manque d'avocats spécialisés en droit public. Il est donc plus "facile" de s'en tirer rapidement en étant avocat spécialisé en droit public.

Je sais que je ne regrette pas mon choix du droit public, mais personnellement je ne veux pas devenir avocat....

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Sugar**, le **26/07/2007** à **12:43**

Je profite de ce post pour poser une ou deux questions concernant la profession d'avocat spécialisé en droit public.

Imaginons que je veuille devenir avocat spécialisé en droit public. Quel parcours est le plus adéquat pour cette ambition ? Une licence plutôt privatiste, un master 1 et un master 2 également privatistes ou bien une licence plutôt publiciste, un master 1 et un master 2 publicistes ?
La première solution est plutôt à choisir pour devenir avocat ? Mais comment se spécialiser et maîtriser les matières de droit public si notre parcours est privatiste ?

De plus, j'ai parcouru quelques sites de Fac (Aix-en-provence, Paris I Sorbonne, Assas, etc.), et en général, elles proposent un master 2 spécialisé dans le contentieux public qui peut être utile pour la profession d'avocat (cela fait partie des "débouchés" citées sur les maquettes d'enseignements).

Quelqu'un peut-il m'éclairer ? Merci.

Par **cirdess**, le **26/07/2007** à **12:54**

Merci Yann pour ton avis, j'en prends bonne note. Je vais surement faire le master droit et fiscalité de l'entreprise d'Aix en Provence quand même mais je garderais le droit public dans un coin de la tête, notamment par rapport au droit fiscal.

@ Sugar:
Pour être avocat en droit public, je pense que plusieurs parcours sont envisageables. Ca ne reste que mon avis mais pour ma part, si je partais dans le droit public des affaires ça serait pour conseiller des entreprises privés, voire en intégrer une.

Dans ce cas, je pense qu'un cursus de privatiste n'est pas forcément recherché mais un parcours en droit des affaires peut l'être davantage. En effet, une entreprise (je prends l'exemple du BTP) qui engage un juriste ne veut pas engager un "fonctionnaire" et pourrait apprécier quelqu'un qui est au fait du monde des affaires.

Tout ça pour dire que droit public, droit privé, ça ne s'oppose pas toujours.

Par **laurence**, le **28/07/2007** à **17:46**

jeeecy, pourrais-tu me dire plus précisement ce qui ne va pas avec l'école d'avocat de Strasbourg, car c'est celle là que j'envisage de faire?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **jeeecy**, le **29/07/2007** à **19:46**

[quote="laurence":3q6u9iq2]jeeecy, pourrais-tu me dire plus précisement ce qui ne va pas avec l'école d'avocat de Strasbourg, car c'est celle là que j'envisage de faire?[/quote:3q6u9iq2] alors il y a plusieurs points negatifs :

-l'administration n'est pas conciliante, mais cela est valable pour toutes les ecoles d'avocat donc ce n'est pas le principal probleme

- si tu reussis ton examen d'entree a l'ecole d'avocat juste apres ton M1 et que tu es en M2, tu ne peux pas en allant a Strasbourg faire valider ton M2 en PPI puisque Strasbourg refuse que le PPI soit fait avant la periode de cours (mais par contre tu peux faire un M2 en PPI si tu as deja fait les cours mais tu auras alors un PPI de plus de 6 mois ca te ralonge encore plus ta formation...)

- les cours s'etalent sur 6 mois alors que dans d'autres ecoles ils s'etalent sur 3 mois (Versailles par ex) et donc c'est du temps de perdu, tu as des semaines de cours a 5H et d'autres a 35H...

- l'examen de sortie est en novembre alors qu'il est beaucoup plus tot dans d'autres ecoles, du coup tu es avocat plus tard que les autres...

voila les principales raisons pour lesquelles je deconseille Strasbourg

Par **Booker**, le **22/05/2013** à **21:57**

Quelque chose m'échappe.

A vrai dire il semble que l'on manque d'avocats en droit public mais le droit privé est conseillé pour passer le concours d'avocat... Quelle logique là dedans [smile7]?

Avec qui peut-on travailler en tant qu'avocat de droit public ?

Merci !

Par **bulle**, le **23/05/2013** à **08:04**

Bonjour,

[citation]Quelque chose m'échappe.

A vrai dire il semble que l'on manque d'avocats en droit public mais le droit privé est conseillé pour passer le concours d'avocat... Quelle logique là dedans ? [/citation] Cela s'explique notamment par le fait que l'examen du barreau, dans le choix des matières, propose nettement plus de matières de droit privé que de droit public selon moi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés